

**Ministère du Développement Rural**

-----  
**Secrétariat Général**

-----  
Commission de Gestion et de Suivi du Programme  
de Subvention des Equipements Agricoles  
-----

**République du Mali**  
**Un Peuple - Un But - Une Foi**

**RÉPARTITION DES TRACTEURS ET ACCESSOIRES PAR :**

- **BASSIN DE PRODUCTION,**
- **FILIÈRES,**
- **RÉGION.**

Jun 2015

## Sommaire

Introduction .....	3
I. Contexte .....	3
II. Justification .....	3
III. Répartition des tracteurs et accessoires .....	4
IV. Centres ruraux de prestation et le genre .....	6
4.1 Centres Ruraux de Prestation .....	6
4.2 Le genre .....	6
V. Remontée de la requête .....	6
VI. Mécanisme de financement .....	7
Annexe : .....	9

## **Introduction**

Les zones agro-écologiques du pays correspondent dans une certaine mesure, aux bassins de production des cultures. Ces espaces sont des zones de concentration des activités agricoles et agro-industrielles.

Le faible niveau d'équipement constitue une contrainte au développement dans ses bassins.

### **I. Contexte**

La situation générale de la mécanisation au Mali, fournie dans le document de consultation sectoriel sur le développement rural (DNGR 2005), estime un taux moyen d'équipement de 4% pour la région de Kayes, 6% pour la région de Koulikoro, 47% pour la région de Sikasso, 36% pour la région de Ségou, 4% pour la région de Mopti, 2,4% pour Gao, 0,5% pour Tombouctou et 0,1% pour Kidal.

Ce Programme pilote de subvention des équipements agricoles s'inscrit dans le Plan d'Action 2014-2018 du Ministère du Développement Rural afin de porter le taux d'équipement des exploitations agricoles de 40 à 60%.

### **II. Justification**

Le travail de préparation du sol reste un frein majeur à l'extension des terres cultivées, alors que la motorisation permet de travailler encore plus.

L'équipement adapté à la demande du producteur et aux contraintes locales va augmenter la productivité, mettre en valeur des terres encore inexploitées.

Grâce à l'utilisation des machines de nombreuses tâches agricoles seraient moins pénibles et beaucoup plus rapides.

A l'heure où l'exode rural gagne de plus en plus, une intensification par la motorisation devient une solution incontournable.

Cette opération pilote vise à augmenter le nombre d'équipements et/ou introduire le tracteur et accessoires.

Une bonne répartition des équipements permet la mise en valeur des immenses potentialités en terres du pays. Cette répartition ci-dessous proposée se base plus sur les zones agro-écologiques, et sur les systèmes de production connus que sur le découpage administratif du territoire. Cependant il arrive que certains bassins de production se situent sur le territoire d'une région administrative connue ou à cheval entre deux régions.

Ce plan de répartition tient aussi compte de la valorisation du potentiel agricole connu mais aussi des nouvelles surfaces agricoles utiles (terres arables).

### III. Répartition des tracteurs et accessoires

Le bassin de production est la zone de production par excellence. Le projet concerne l'ensemble des bassins de productions des différentes spéculations (maïs, riz, blé, le coton, fonio, mil, sorgho, etc.).

Les grandes puissances (80cv et 90cv) sont affectées aux cultures irriguées (riz, blé), et les 50 et 60 cv aux cultures non irriguées (mil, sorgho, maïs, coton, etc.).

La répartition de tracteurs par bassin est proposée à travers les critères suivants :

- La présence des bassins de production, et leur taille,
- La culture pratiquée,
- Le niveau d'équipements,
- Le mode de conduite en irriguée ou en pluviale,
- Les types de sols,
- L'équité sociale.

Les tableaux ci-dessous illustrent cette répartition par bassin de production et par région.

**Tableau 1 : Répartition des tracteurs par bassin de production**

Bassin de production		Puissance traceurs (cv)				Total des tracteurs par bassin de production
		50	60	80	90	
Bassin cotonnier		250	200			450
Bassin (maïs, mil, sorgho)		200	150			350
Bassin Rizicole	zones office			30	30	60
	périmètres moyens			10	10	20
	plaines rizicoles			15	15	30
	Périmètre Irrigué Villageois			25	25	50
	bas fonds			20	20	40
sous total bassin production de riz, blé				100	100	200
Total général						1000

**Tableau n° 2 : Répartition des tracteurs par région**

Région	Puissance tracteurs (cv)				Total tracteurs par région
	50	60	80	90	
Kayes	60	40	10	10	120
Koulikoro	60	40	10	10	120
Sikasso	150	100	20	20	290
Ségou	100	70	25	25	220
Mopti	30	60	10	10	110
Tombouctou	10	10	5	5	30
Gao	10	10	5	5	30
Kidal	5	5	5	5	20
District Bamako	25	15	10	10	60
<b>Total par puissance</b>	<b>450</b>	<b>350</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>1000</b>

## **IV. Centres ruraux de prestation et le genre**

### **4.1 Centres Ruraux de Prestation**

La vision nouvelle est la promotion des Centres Ruraux de Prestation de travaux agricoles. Ces centres auront pour activités de fournir aux producteurs des différentes zones agricoles des services de labour, de semis, de traitement, de récolte et de post récolte avec des équipements adéquats acquis auprès du système bancaire.

Ces centres seront des créneaux d'insertion des jeunes diplômés sans emploi.

La promotion de ces centres vise à :

- créer des emplois afin de réduire le taux de chômage et l'exode rural des jeunes ;
- contribuer à l'emploi des Jeunes à travers les Centres de Prestations ;
- alléger les travaux pénibles et respecter le calendrier agricole.
- accroître la production et la productivité en vue d'améliorer les revenus des producteurs.

Les centres ruraux de prestation font partie des cibles de ce programme pilote, pour une prévision de 15% des équipements conformément aux critères d'éligibilité.

### **4.2 Le genre**

Une attention particulière sera réservée aux candidatures des femmes pour une prévision de 10% conformément aux critères d'éligibilité.

## **V. Remontée de la requête**

Ce programme est conçu par le gouvernement de la république du Mali, pour aider et soutenir les exploitants agricoles, par la mise à disposition de 1000 tracteurs subventionnés.

Pour ce faire, les dossiers de demande de tracteurs et accessoires doivent parvenir à la commission de Gestion et de Suivi du Programme de Subvention des Equipements Agricoles le plus tôt que possible.

Les dossiers sont déposés au niveau des Chambres Régionales d'Agriculture et les Directions Régionales du Génie Rural, de la Direction Régionale de l'Agriculture, de la Direction Régionale des Productions et Industries Animales, de la Direction Régionale de la Pêche.

La remontée s'effectue par :

- Transmission des dossiers au niveau nationale (APCAM, DNGR, DNA, DNPIA, DNP) qui les transmet aux services courrier du Ministère du Développement Rural, qui les met à la disposition de la Commission de Gestion et de Suivi du Programme de Subvention des Equipements Agricoles (guichet unique);
- Au niveau du guichet unique, la Commission est chargée de traitement et dépouillement des dossiers reçus ;
- Les dossiers sélectionnés sont transmis au pool bancaire.

## **VI. Mécanisme de financement**

Le Ministère du Développement Rural a la ferme intention d'accroître la production agricole du Mali par une politique d'intensification et d'amélioration de la productivité. Pour ce faire le Département envisage d'appuyer et d'accompagner les petits producteurs en mettant à leur disposition, sur une période de 4 ans, 1000 tracteurs avec équipements et accessoires utiles à la modernisation des travaux agricoles.

Le Département subventionnera les producteurs en prenant en charge 50% de revient des équipements.

Le mécanisme proposé peut se décliner comme suit :

- Mise en place d'une commission de gestion et de suivi du programme ;
- Identification des fournisseurs d'équipements ;
- Ouverture d'un compte « fonds de subvention tracteurs » à la BMS ;
- Passation du marché de tracteurs ;
- Disponibilité des tracteurs ;
- Paiement de la subvention ;
- Sélection des paysans ;
- Financement des paysans au pool bancaire ;
- Paiement du reliquat du coût de l'équipement au fournisseur ;
- Remboursement du prêt au pool bancaire ;
- Service après vente ;
- Conseil agricole.





## Annexe :

**Tableau 3 : Repartition des tracteurs et accessoires par bassin de production, filières et région,.**

<b>Tracteurs et kits</b>	<b>Quantités (kits)</b>	<b>Bassins de production</b>	<b>Filières</b>	<b>Région</b>	<b>Genre/CRP Femmes (10%) ; CRP (15%)</b>
Tracteurs de 50 cv avec le kit suivant <ul style="list-style-type: none"> <li>- Charrues à soc 3corps</li> <li>- Charrues à disques à 3corps</li> <li>- Pulvériseur</li> <li>- Remorque 5t</li> </ul>	450	Zones cotonnières (250) Cultures sèches (200)	Cultures sèches et coton	Kayes (60) Koulikoro (60) Sikasso (150) Ségou (100) Mopti (30) Tombouctou (10) Gao (10) Kidal (5) District Bko (25)	Femmes (45) CRP(60)
Tracteurs de 60 cv avec le kit suivant <ul style="list-style-type: none"> <li>- Charrues à soc 3corps</li> <li>- Charrues à disques à 3corps</li> <li>- Pulvériseur</li> <li>- Remorque 5t</li> </ul>	350	Zones cotonnières (200) Cultures sèches (150)	Cultures sèches et coton	Kayes (40) Koulikoro (40) Sikasso (100) Ségou (70) Mopti (60) Tombouctou (10) Gao (10) Kidal (5) District Bko (15)	Femmes (35) CRP(50)

Tracteurs de 80 cv avec le kit suivant <ul style="list-style-type: none"> <li>- Charrues à soc 3corps</li> <li>- Charrues à disques à 3corps</li> <li>- Pulvériseur</li> <li>- Remorque 5t</li> </ul>	100	Zones Offices (30), Périmètres moyens'10) plaine (15), PIV(25), Bas-fonds (20)	Riz, Blé	Kayes (10) Koulikoro (10) Sikasso (20) Ségou (25) Mopti (10) Tombouctou (5) Gao (5) Kidal (5) District Bko (10)	Femmes (10) CRP (15)
Tracteurs de 90 cv avec le kit suivant <ul style="list-style-type: none"> <li>- Charrues à soc 4 corps</li> <li>- Charrues à disques à 4 corps</li> <li>- Pulvériseur</li> <li>- Remorque 5t</li> </ul>	100	Zones Offices (30), Périmètres moyens(10), plaines (15), PIV(25), Bas-fonds (20)	Riz, Blé	Kayes (10) Koulikoro (10) Sikasso (20) Ségou (25) Mopti (10) Tombouctou (5) Gao (5) Kidal (5) District Bko (10)	Femmes (10) CRP (15)

NB : Une attention particulière sera réservée aux candidatures des femmes et des jeunes ruraux.

**NB**

**POUR LA FORMATION DES BENEFICIAIRES ET DES CONDUCTEURS**

La formation des bénéficiaires et des conducteurs est assurée par le fournisseurs conformément au DAO  
Elle est supervisée par le secrétariat permanent élargi.